

JP Énergie Environnement
Société par actions simplifiée au capital de 3.809.172 euros
Siège social : 12 rue Martin Luther King, 14280 Saint-Contest
410 943 948 R.C.S. Caen

(ci-après la « **Société** »)

EXTRAIT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Le 16 décembre 2025,

La société Nass Expansion, ès-qualités de président de la Société (le **Président**), représentée par son Directeur Général, Monsieur Xavier Nass,

(...)

a pris les décisions relatées ci-après et relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la réalisation des opérations de réduction de capital décidées par les associés en date du 21 novembre 2025 ;
- Modification corrélative des articles 7 et 8 des statuts de la Société ;

(...)

PREMIÈRE DÉCISION

Le Président, usant de la délégation de pouvoirs conférés par les associés, et connaissance prise de l'exposé ci-dessus sur la réduction de capital décidée par les associés le 21 novembre 2025,

constate la réalisation effective de l'ensemble des opérations de réduction de capital décidées par les associés en date du 21 novembre 2025 telles que rappelées ci-dessus et, plus particulièrement, de la réduction de capital d'un montant de 129.511,848 euros, ayant pour effet de ramener le montant du capital social actuel de la Société de 3.809.172 euros à 3.679.660,152 euros.

DEUXIÈME DÉCISION

Le Président, usant de la délégation de pouvoirs conférés par les associés, connaissance prise de la décision ci-dessus, et en conséquence de la réalisation définitive et complète de la réduction de capital constatée ci-dessus,

décide de modifier, avec effet en date de ce jour, les articles 7 et 8 des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

Il est rajouté le paragraphe suivant à l'article 7 (« *Apports* »), le reste de l'article demeurant inchangé :

« Aux termes des décisions d'associés en date du 21 novembre 2025 et des décisions du Président en date du 16 décembre 2025, le capital social de la Société a été réduit de 129.511,848 euros pour être ramené à 3.679.660,152 euros. ».

L'article 8 (« *Capital social* ») est modifié comme suit :

« *Article 8. Capital social*

Le capital social est fixé à la somme de 3 679 660,152 euros, divisé en 3.809.172 actions de 0,966 euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie. »

TROISIÈME DÉCISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra et, notamment, à l'effet de faire procéder à la modification de l'extrait KBis de la Société.

(...)

Le Président
La société Nass Expansion
Représentée par son Directeur Général
M. Xavier Nass